

EXTRAIT DU REGISTRE

AUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

URB_2024_11_424

**OBJET : RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
PLACE ALEXANDRE LELEU FACE A LA SALLE DES FÊTES, SPECTACLE
VIC'LLAGE DE NOËL - MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 – DE 13H00 A 18H00**

Le Maire de la Ville de RAISMES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et 2122-28,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la route,

Vu le plan Vigipirate renforcé,

Considérant la demande de la maison de quartier de Vicoigne de réglementer la circulation et le stationnement place Alexandre Leleu, face à la salle des fêtes de Vicoigne, le mercredi 11 décembre 2024, afin d'y organiser un spectacle « Vic'llage enchanté de Noël » de 13h00 à 18h00.

Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité du public

ARRETE

Article 1^{er} : Le spectacle « Vic'llage enchanté de Noël » aura lieu le mercredi 11 décembre 2024 de 13h00 à 18h00, place Alexandre Leleu, face à la salle des fêtes.

Article 2 : Le stationnement sera interdit face à la salle des fêtes, place Alexandre Leleu durant la durée du spectacle.

Article 3 : La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place par le service logistique de la Ville de Raismes et seront applicables dès le mercredi 11 décembre 2024 à 9h00.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai maximum de 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 6 : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Valenciennes,
- Messieurs les Responsables des Polices Nationale et Municipale de Raismes,
- Monsieur le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers,
- Les services communication, logistique, d'interventions quotidiennes et la vie associative de la Ville de Raismes

Raismes, le 27 novembre 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation
Le conseiller municipal délégué,

Jean-Paul BIREMBAUT

